

Le cas Donald Trump



Donald J. Trump
@realDonaldTrump

Despite the constant negative press
covfefe

5/31/17, 12:06 AM

121K RETWEETS 154K LIKES

Source
rtbf.be
Jean-Claude Verset
21 février 2017

1. Le Big Data a aidé Trump à remporter la présidence américaine, serait-ce possible en Belgique ?

Lors de sa campagne, Donald Trump a fait appel à une entreprise britannique, *Cambridge Analytica* spécialisée dans l'interprétation des données. Le Big Data dans toute sa splendeur. Sa technique repose sur la « psychométrie », un courant né dans les années 80, qui permet d'identifier et de créer les profils d'individus à partir de cinq traits de caractères : l'ouverture aux nouvelles expériences, le sens de la coopération, le niveau de perfectionnisme, la sociabilité et la tendance -ou non- à se mettre en colère.

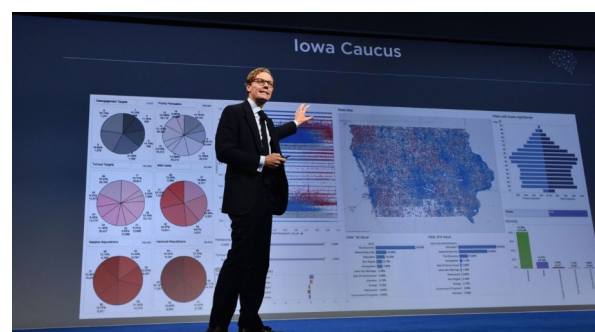
Cambridge Analytica utilise ces critères de base et crée des profils d'individus en combinant des dizaines de bases de données de sources différentes : les annuaires, les bases de données de constructeurs automobiles, de cartes de fidélité, de clubs de sport, d'abonnement à des magazines ou de communautés religieuses. Grâce à cela, Cambridge Analytica aurait réussi à profiler de manière individuelle, les 220 millions américains adultes. Et donc tous les électeurs de la présidentielle.

Et c'est efficace...

Quelques cas suffisent à montrer l'efficacité de la technique. Nigel Farage, le chef du parti d'extrême droite britannique Ukip, a utilisé les services de Cambridge Analytica dans sa lutte contre le Brexit. Avec les résultats que l'on sait.

Plus tard, c'est Ted Cruz, pratiquement inconnu au début des primaires américaines, qui est sorti de l'anonymat en

Au début mai 2018, suite au scandale Facebook-Cambridge Analytica, la société annonce fermer ses portes et déclarer faillite. Sa société-mère ferme aussi ses portes. Cependant, presque tous les membres fondateurs se regroupent dans une autre société, Emerdata, qui a été fondée par la même société-mère mais qui a survécu à la disparition de cette dernière.



remportant le caucus de l'Iowa. Sa campagne de profilage des votants lui aurait coûté au total 5,8 millions de dollars.

175 000 messages différents

Mais surtout, le soir du 3^{ème} débat entre Hillary Clinton et Donald Trump, Cambridge Analytica prétend avoir adressé 175'000 messages différents (dans le texte, les mots choisis, ou le choix d'une image) à des groupes sélectionnés. Des groupes parfois minuscules limités à un quartier ou même à une résidence. Donald Trump a consacré 15 millions de dollars pour identifier les votants et les convaincre par des messages personnalisés. Ce qui, selon des spécialistes du secteur, n'est même pas un montant très élevé.

Pour situer la précision de ces campagnes, il existait tant pour le Brexit que pour l'élection américaine, une application (groundgame) qui permettait de voir, dans un immeuble pris au hasard, la tendance politique de chacun de ses habitants.

Croiser plusieurs bases de données, est-ce bien légal ?

Mélanger de la sorte des dizaines de bases de données pour en retirer des informations très précises sur les individus est plus aisé aux Etats-Unis. Par exemple, croiser des données de carte de fidélité dans une chaîne de magasins avec les relevés d'activités bancaires n'est autorisé, en Europe que si la personne concernée en donne l'autorisation.

Aux Etats-Unis ce consentement est pratiquement automatique grâce à la règle de « l'opt-out » qui veut que si l'individu ne s'y oppose pas, le croisement des données est autorisé.

En Europe c'est le principe de « l'optIn » qui s'applique : il n'est autorisé de croiser des bases de données qu'après avoir reçu un accord express. Il faut également respecter la finalité de ce croisement de données. Si vous acceptez l'association des données fournies par une entreprise afin de recevoir une lettre d'information, ce croisement de données (autorisé) ne pourra pas être fait, plus tard, dans le cadre d'une autre lettre d'information. Votre consentement sera à nouveau requis. Cette protection n'existe pas aux Etats-Unis.

Mais surtout, en Belgique, aucun profil créé par des bases de données ne peut être identifié. La personne doit rester anonyme. Dans les faits, tous les professionnels vous diront pourtant qu'il serait très facile, au départ d'un profil anonyme, de trouver le nom de la personne. Il suffirait même de trois points de traçage pour pouvoir identifier l'individu de manière certaine : adresse mail, numéro de mobile et date de naissance.

Ce qui permet de dire qu'en Belgique aussi il est possible de mener des campagnes de data marketing très ciblées. Comme nous l'explique un spécialiste belge du datamarketing, « le grand défi est la distinction entre une machine (un PC, un mobile), un cookie et la personne qui se trouve derrière. Si vous avez une relation avec un parti, ou une chaîne de magasin, ils peuvent vous identifier, c'est légal. Mais il faut savoir que certains 'cowboys' du Big Data identifient des profils alors que c'est interdit. Ils ne tiennent généralement pas très longtemps sur le marché. Mais ils existent. »

À l'avenir les règles américaines menacent-elles de s'appliquer en Europe ?

On ne va pas dans cette direction-là. Au contraire. En Europe, un nouveau règlement baptisé le GDPR (General Data Protection Regulation) renforcera la protection des individus. Cette réglementation entrera en vigueur en mai 2018. Elle défend deux principes essentiels : le « fairness » et la « minimisation ».

Le fairness est la garantie de l'honnêteté du traitement de l'information. Il sera interdit d'utiliser nos données à d'autres fins que celles qui ont été acceptées. La minimisation garantit, elle, que la collecte des données se réduit à ce qui est nécessaire à la finalité poursuivie. Un bel exemple est celui de ces applis pour smartphone qui demandent, sans raison d'accéder à vos contacts. Ce sera désormais interdit. Et là, il y aura du boulot.

L'avenir : l'hyper-individualisation du message

Mais le développement de la psychométrie et d'autres techniques utilisées dans les réseaux sociaux sont inscrites dans les astres. La différence entre le succès des campagnes de Donald Trump et l'avenir est que les procédures de croisement des données qui sont actuellement manuelles seront désormais automatisées, promet Gabriel Goldberg, patron de Semetis, agence spécialisée dans le Data marketing.

Source
Les Echos
Sébastien
Dumoulin
11 octobre 2019

2. Une publicité de Trump embarrasse TV et réseaux sociaux

Une publicité mensongère financée par le camp Trump a été refusée par plusieurs chaînes TV américaines. Mais Facebook, YouTube et Twitter l'ont diffusée.

La vidéo ne dure que 30 secondes, mais elle provoque des remous considérables Outre-Atlantique. Elaborée par le camp Trump dans le cadre de la campagne présidentielle 2020, elle cible violemment son adversaire démocrate Joe Biden. Jusqu'ici rien d'étonnant dans l'arène politique américaine. Sauf que les accusations portées contre l'ancien n° 2 d'Obama sont fausses.

En s'appuyant sur un montage audio de Biden, le clip dénonce un prétendu chantage qu'il aurait exercé sur l'Ukraine à l'époque où il était en fonction : un milliard de dollars de prêts américains contre la révocation du procureur qui enquêtait sur l'entreprise où travaillait son fils. Une « fake news » croustillante, mais infondée comme l'ont montré plusieurs « fact checkers ».

Zizanie dans les médias

Le traitement de cette publicité politique mensongère a rapidement viré au casse-tête pour les médias. Si les chaînes de télévision traditionnelles (NBC, CBS, ABC...) sont obligées par le régulateur de diffuser les spots politiques des candidats, ce n'est pas le cas des chaînes câblées.

La semaine dernière, CNN refusait de passer le clip à l'antenne. « *La publicité fait des affirmations dont il a été démontré qu'elles étaient fausses par plusieurs médias, dont CNN* », expliquait la chaîne. Les réseaux câblés de NBCUniversal lui ont emboîté le pas. Mais Fox et d'autres, au contraire, ont choisi de diffuser le clip, arguant que ce n'était pas leur rôle de censurer les publicités politiques de quelque parti que ce soit.

Plus d'un million de vues sur Facebook

Délicate, l'affaire est devenue explosive quand les réseaux sociaux - Facebook, YouTube ou Twitter - ont tous accepté de diffuser la vidéo incendiaire sans rechigner. Si le problème de fond est le même que pour les TV, l'échelle des géants du Net et leur capacité à cibler les publics les plus réceptifs changent la donne. Rien que sur Facebook, selon l'outil mis à disposition par le réseau social, la vidéo a été vue entre 1 et 2,6 millions de fois en une semaine.

L'équipe de campagne de Biden a demandé à Facebook de cesser la diffusion du clip. Mais la réponse du réseau social a été très claire. C'est non. « *Notre approche se fonde sur la croyance fondamentale de Facebook dans la liberté d'expression, le respect du processus démocratique et la conviction que, dans les démocraties matures avec une presse libre, le discours politique est vraisemblablement le discours le plus scruté de tous* », a répondu dans une lettre Katie Harbath, en charge des questions électorales chez Facebook.

La police des contenus

La position du groupe de Menlo Park n'est pas étonnante. Depuis 2016, Facebook a certes durci ses règles pour être moins perméable aux « fake news » et aux manipulations de l'étranger. Il fait intervenir des « fact checkers », tente de limiter la diffusion des fausses nouvelles, dépublie automatiquement les posts anti-vaccination...

Mais pour la politique, c'est différent. Nick Clegg - le vice-président en charge des affaires publiques de Facebook (et ex-vice-premier-ministre britannique) - s'en est longuement expliqué le mois dernier.

« *Ce n'est pas notre rôle d'intervenir dans le discours des hommes politiques* », affirmait Nick Clegg. « *Nous ne soumettons pas la parole des politiques à nos 'fact checkers' indépendants, et de manière générale nous l'autorisons sur la plate-forme même lorsqu'elle enfreint par ailleurs nos règles habituelles sur les contenus.* »

La situation est délicate pour Facebook. Faire la police des contenus est un rôle que la plate-forme a toujours voulu éviter. Face aux scandales à répétition, elle a accepté de faire un peu de ménage, mais ne veut pas devenir le censeur de la politique américaine - ou demain d'autres pays.

De juteux revenus publicitaires

Déjà accusé par la droite américaine d'avoir un biais anti-conservateur, Facebook n'a aucun intérêt à en faire davantage. Surtout que la publicité politique lui rapporte de juteux revenus. Selon

Politico, les candidats à la présidentielle américaine ont déjà dépensé 50 millions de dollars sur Facebook. Et Donald Trump fait la course en tête, avec 14,4 millions versés à la plateforme.

La position d'équilibriste de Facebook n'est en revanche pas du goût de nombreux Démocrates. « Facebook a déjà aidé à faire élire Donald Trump une fois. Maintenant, ils autorisent délibérément un candidat à mentir intentionnellement au peuple américain. C'est une menace grave pour notre démocratie », a réagi la sénatrice Elizabeth Warren.

L'affaire du clip mensonger de Trump ne fait que conforter la conviction de la candidate démocrate qu'il faut démanteler les Gafa. A propos de la possible élection de Warren, Mark Zuckerberg confiait récemment à ses employés « Est-ce que ça craint pour nous ? Oui ». Le patron de Facebook n'a sûrement pas changé d'avis depuis.

Source
siecledigital.fr
Valentin Blanchot
12 mars 2021

3. Cambridge Analytica : Trump a ciblé des Noirs-Américains pour les dissuader de voter

Au total, 3,5 millions d'Afro-Américains se sont retrouvés listés dans une base de données qui a été utilisée dans le cadre d'une campagne dissuasion de vote.

L'affaire Cambridge Analytica n'en a pas fini de dévoiler les stratégies sordides utilisées par l'équipe de campagne de Donald Trump. Dans une enquête de *Channel 4 News*, on apprend qu'une base de données nommée « Deterrence » (Dissuasion en français) regroupant plus de 3 millions d'Afro-Américains a été utilisée lors de la campagne de présidentielle de 2016 afin de les dissuader de se rendre aux urnes.

Cambridge Analytica était une société britannique spécialisée la diffusion de campagne stratégique. Sa triste renommée s'est construite sur le scandale de la collecte des données de 50 millions de profils Facebook, sans leur consentement. Un peu plus tard, ce chiffre passera de 50 à 87 millions. Ces données furent réutilisées pour affiner grandement le ciblage publicitaire des annonces de la campagne de Donald Trump. Le tout, dans le but de créer un clivage profond favorisant son élection, à la surprise du monde entier. Aujourd'hui, si Cambridge Analytica n'existe plus, il semblerait qu'une autre entreprise ait repris ses activités : Emerdata.

Outre les 50 millions de profils Facebook, *Channel 4* a pu mettre la main sur des bases de données regroupant presque **200 millions d'électeurs américains**. Ils sont répartis en plus de **5 000 fichiers, pesant au total 5TB**. Il s'agit là d'une quantité astronomique d'information, utilisée pour nourrir les algorithmes de ciblage d'audience. D'ailleurs, l'enquête révèle que 8 catégories d'électeurs ont été créées afin d'être interpellées sur les réseaux sociaux, ou ailleurs sur le web. L'une de ces catégories était nommée « Deterrence » et s'avère être plus centrée sur les Noirs Américains.

Ainsi, la chaîne révèle que si cette communauté continue 32 % de la population de l'État de Géorgie, elle représente 61 % des résidents présents dans l'audience « Deterrence ». En Caroline du Nord, c'est 46 %, alors qu'elle ne représente que 22 % des locaux, et 17 % contre 5,4 % dans le Wisconsin. Dans toute la base de données, 54 % est étiquetées comme « Noir », « Hispanique », « Asiatique », et « Autre ».

Des associations demandent dorénavant et déjà de pouvoir consulter les publicités de l'époque, mais est-il possible d'y accéder ? Oui et non. Facebook a attendu d'être au pied du mur pour repenser en profondeur son fonctionnement, tant sur la protection des données des utilisateurs, que sur les règles de publicités (politiques ou non). Malheureusement, il n'y avait pas de bibliothèque publicitaires, donc aucune publicité n'a été archivée, et bien souvent elles n'étaient pas là pour amplifier une publication, ce qui aurait simplifié leur identification. Cependant, dans des documents récupérés par *Channel 4*, **Cambridge Analytica admet avoir ciblé des Afro-Américains en Géorgie avec un contenu baptisé « Predators Video » pour un budget de 55 000 dollars.**

Ces nouvelles révélations relancent inévitablement débat de la présence des publicités politiques sur les plateformes sociales. Outre les problématiques liées au ciblage, la question se pose sur le rôle démocratique de campagnes dissuadant les électeurs d'aller voter. C'est d'autant plus problématique lorsque Facebook reste le dernier géant à ne pas prendre de décisions concrètes. Sur Twitter par exemple, elles sont bannies depuis le 22 novembre 2019, suivi de près par Spotify. Google de son côté a limité de nombreux paramètres de ciblage publicitaires. Quant à Snapchat, un processus de fact-checking est à présent obligatoire.

La position de Facebook est très claire, qu'il s'agisse des publicités politiques ou de la modération des contenus. L'entreprise a déjà ses propres règles, mais **ne veut pas être « arbitre de la vérité »**.

Elle attend donc des autorités de chaque de pays de lui imposer ce qui doit être fait. Un discours qui donne encore une certaine liberté.

Source
france24.fr
27 mai 2020

4. Twitter signale des tweets « trompeurs » de Donald Trump, qui s'emporte

Pour la première fois, Twitter a épinglé mardi des tweets du président américain en appelant les internautes à vérifier les faits qu'ils contiennent. Donald Trump a réagi en accusant le réseau social d'interférer avec la présidentielle prévue en novembre.

C'est une première. Twitter a signalé, mardi 26 mai, des messages de Donald Trump considérés comme « trompeurs ». Le réseau social, souvent accusé de laxisme dans son traitement des propos tenus par des dirigeants, a ajouté une mention « Vérifiez les faits » à deux tweets du milliardaire républicain, qui affirmait que le vote par correspondance était nécessairement « frauduleux ».

« Il n'y a PAS MOYEN (ZÉRO !) que le vote par correspondance soit autre chose que substantiellement frauduleux », avait tweeté le président américain dans la journée, avant de s'en prendre au gouverneur de la Californie, qu'il accuse de distribuer des bulletins à tous les habitants et de leur dire « pour qui voter ». Pour rétablir la vérité, sous ces deux tweets s'affiche désormais la mention « Obtenez les faits sur le vote par correspondance », qui renvoie à un résumé des faits et à des articles publiés dans la presse américaine.

Le président américain n'a pas tardé à réagir. « Twitter interfère avec l'élection présidentielle de 2020. Ils disent que ma déclaration sur le vote postal est incorrecte, en se basant sur des vérifications des faits par Fake News CNN et l'Amazon Washington Post », a-t-il lancé. « Twitter étouffe la LIBERTÉ D'EXPRESSION », a-t-il ajouté.

« Ces tweets contiennent des informations potentiellement trompeuses sur le processus de vote et ont été signalés pour fournir du contexte additionnel sur le vote par correspondance », a justifié un porte-parole de la plateforme interrogé par l'AFP.

« S'il vous plaît, effacez ces tweets »

Mais Twitter n'a pas agi contre d'autres messages au vitriol de Donald Trump publiés mardi matin, dans lesquels il relaie une théorie du complot infamante. Le président s'attaque régulièrement au présentateur de la chaîne câblée MSNBC Joe Scarborough, ancien homme politique qui fut son ami avant de le critiquer ouvertement à l'antenne. Plusieurs sites et blogs ont entretenu l'idée selon laquelle Joe Scarborough, alors élu républicain, aurait assassiné son assistante parlementaire Lori Klausutis en 2011, sans aucun élément tangible à l'appui.

Le veuf de cette femme a fini par écrire au patron de Twitter, Jack Dorsey. « S'il vous plaît, effacez ces tweets », a demandé Timothy Klausutis, dans cette lettre relayée par plusieurs médias américains mardi. « Ma femme mérite mieux que ça. » « Je vous demande d'intervenir parce que le président des États-Unis s'est approprié quelque chose qui ne lui appartient pas : la mémoire de mon épouse disparue, et l'a pervertie par calcul politique », a-t-il poursuivi. Mardi, Jack Dorsey n'avait pas réagi publiquement à cette demande et les tweets incriminés n'avaient pas été supprimés.

Il y a deux semaines, Twitter a renforcé ses règles pour lutter contre la désinformation sur la pandémie. C'est la première fois que ces règles sont appliquées au président américain. Les réseaux sociaux se voient régulièrement reprocher d'appliquer des politiques à deux poids deux mesures dans leur lutte contre la désinformation. Facebook, notamment, a pris la décision controversée de ne pas soumettre au « fact-checking » par des tiers (vérification des faits) les propos tenus par des personnalités politiques. Twitter, de son côté, a réglé une partie du problème en interdisant les publicités à caractère politique.

Source
letemps.ch
Catherine
Frammery
6 janvier 2021

5. Telegram, GAB, Parler... Plongée dans des chaudrons sociaux où la haine fume

La décision des grands réseaux comme Twitter ou Facebook de supprimer les comptes trop radicaux et belliqueux irrigue les plateformes plus petites qui revendiquent une liberté de parole absolue. L'assaut contre le Capitole y est loué.

« J'ai peur pour GAB, Andrew. Avec cette nouvelle atmosphère en face de nous, GAB va

certainement être attaqué et obligé de fermer. J'espère qu'il y a un plan B. On a tous besoin de la Liberté d'expression. C'est le fondement de la liberté humaine», écrit [@Spurge](#), quelques heures après l'assaut contre le Capitole.

Andrew, c'est Andrew Torba, le fondateur et patron du réseau social radical GAB, lancé en 2017, et qui depuis a été retiré des magasins d'applications en raison de ses messages racistes, haineux et touchant au fascisme. La plateforme ne contient « aucun contenu de marque avec des pubs contre les Blancs, les chrétiens, les Américains, pas de mauvaise conscience du type *To Kill a Mocking Bird*, aucun politicien qui a trahi, aucune fraude contre les conservateurs, presque zéro communiste et pas de pornographie », préfère expliquer fièrement sur la page d'accueil Andrew Torba.

« Gauchocratie socialiste totalitaire »

« J'ai tant d'amis, de parents, de «Gabbers » qui cherchent des solutions et du réconfort après ce qui s'est passé. Je m'en remets à Dieu et le prie. Dieu a un plan. Il faut avoir confiance en lui et en lui seul», écrit encore Torba. « Tous ces gens au Capitole qui pleurnichent qu'ils ont eu peur pour leur vie. Qu'ils arrêtent d'être payés pendant 9 mois et on verra ce qu'ils disent après», s'exclame [@rebelgirl154](#). « Les patriotes ont trois choix maintenant, écrit [@IncipitZarathoustra](#) : se soumettre et vivre dans une gauchocratie socialiste totalitaire, appeler à la sécession des Etats rouges [conservateurs] ou la guerre. »

GAB est une petite bulle de niche, diront certains. Mais plusieurs réseaux fermés similaires ont vu le jour ces dernières années, pour entretenir une conversation plus spécialisée, une sous-culture particulière, et pour accueillir les bannis des réseaux traditionnels, ces « déplateformés » – le mot est très tendance depuis que Steve Bannon, l'ancien conseiller de Donald Trump, a été « déplateformé » de Twitter en novembre lorsqu'il a appelé à la décapitation du médecin de la Maison-Blanche Antonio Fauci et de Christopher Wray, le directeur du FBI. D'ailleurs le magazine *Verge* appelle depuis ce funeste 6 janvier Twitter, Facebook et YouTube à « déplateformer » Donald Trump (Mark Zuckerberg a annoncé publiquement que Donald Trump serait privé de Facebook et Instagram au moins jusqu'à l'investiture de Joe Biden, le 20 janvier).

Mais les déplateformés atterrissent généralement... sur d'autres plateformes, peut-être moins puissantes, mais plus accueillantes, et plus fermées encore, parfois difficilement accessibles aux regards extérieurs. Rumble, cette application de partage de vidéos «où vous ne serez jamais censuré pour des contenus politiques ou scientifiques », GAB, Telegram, Parler... Messageries, réseaux, tout est bon à prendre. Et dès qu'on s'y plonge, on lit la colère contre « l'élite », le *deep state* (ces fonctionnaires et bureaucrates qui détiennent le vrai pouvoir), les *techtyrants* ou les *bigtechs*, les médias, les lobbies pharmaceutiques, les féministes, les antiracistes, et d'autres encore.

L'assaut contre le Capitole applaudi



Des groupes sur Telegram, très prisés de la droite radicale, se sont ainsi réjouis ces dernières heures des événements au Capitole. « On attendait ce moment depuis si longtemps », écrit l'un, ou encore « C'est mieux que Noël », se réjouit l'autre. « La fin du capitalisme est simplement un début – on n'a encore rien vu », menaçait [@Accelerationistdump](#), trois jours avant les émeutes du Capitole (les « accélérationnistes » pensent qu'instaurer la terreur accélérera la chute des gouvernements à l'ancienne, ce qui arrivera quand les conservateurs traditionnels accepteront de recourir à la

violence). Une vidéo montre la façon dont la police a organisé la manifestation, en répartissant les personnes avec des barrières – enfin c'est ce qu'affirme l'utilisateur qui la publie, la vidéo étant très peu explicite. Une autre montre du matériel vidéo de reporters en train de brûler – le film a été vu plus de 100 000 fois.

Le nouveau réseau qui fait le plus parler de lui s'intitule justement « Parler », très investi par les conservateurs déçus après l'élection de Joe Biden. Parfois surnommé « le Twitter de la droite », ce fut l'application la plus téléchargée la semaine qui a suivi le scrutin sur l'App Store et Google Play, selon le site spécialisé Techcrunch, passant de 4,5 à 8 millions d'inscrits en quelques jours. Un républicain ruant dans les brancards comme le sénateur Ted Cruz y a un compte (il est prudemment resté chez Twitter aussi). Comme le président Trump et sa famille, comme leur avocat Rudy Giuliani, comme les animateurs de la scène médiatique conservatrice et « alt-right » (droite alternative, très traditionnelle et extrême) Sean Hannity, Laura Ingraham et d'autres.

« Fake news » et compagnie

L'assaut contre le Capitole y est abondamment commenté. « Ils vont saisir ces événements pour se débarrasser de tous les partisans de Trump », redoute *@Americasangel*. « S'il faut restreindre et censurer la voix du peuple pour que le pays reste sûr, alors notre pays est déjà perdu », explique le patron de Parler, John Matze, repris par *@FansofTrump*, à propos de la « censure des oligarques de Facebook et Twitter ». Une photo d'Obama sur la passerelle d'un avion, présenté comme détenu alors qu'il tentait de s'enfuir (alors qu'il y est drôlement souriant): les *fake news* sont abondantes, avec de nombreux montages photo assez grossiers. Un message pour exiger le *big reset* (un nouveau départ), un pour louer les « vrais patriotes » qui doivent « exiger » leurs droits parce qu'on ne les leur donnera pas...

Pour Laura Loomer, candidate des républicains à la Chambre des représentants malheureuse en Floride en 2020, anti-islam, complotiste, comptant 1,5 million d'abonnés, et qui se présente comme la femme la plus censurée des États-Unis, « c'est fini. Les démocrates contrôlent maintenant les 3 branches du gouvernement – l'exécutif, le législatif et le judiciaire. La vie va devenir très dure pour les conservateurs en Amérique, qui seront ciblés comme jamais. » Le rôle des militants antifascistes est aussi très discuté. La manifestation n'aurait-elle pas été infiltrée par des *antifas* qui voulaient discréditer les vrais patriotes ? « Pelosi et sa bande vont tout faire pour continuer d'infliger un maximum de dégâts à notre pays, continue l'animateur très populaire Mark Levin. Tant pis pour l'unité du pays. Il est vital qu'ils soient battus en 2022. Et je prédis qu'ils le seront. Bien sûr, les médias sont derrière tout cela... »

À celles et ceux qui en douteraient encore, l'assaut contre le Capitole a montré combien ces parloirs virtuels sont devenues importants et réels. Entre censure et préservation de la conversation publique, la radicalisation de la scène politique n'offre plus qu'un chemin très acrobatique.

6. Bannir Trump pour réduire les discours de haine sur les réseaux sociaux

La décision prise par Twitter, vendredi 8 janvier, de suspendre « de façon permanente » le compte du président Donald Trump, dans la foulée de la tentative d'insurrection au Capitole, a suscité de nombreuses controverses.

Trump, qui a par ailleurs été suspendu pour une durée indéterminée d'autres plateformes comme Facebook, Snapchat ou Twitch, a d'abord lui-même protesté contre cette décision via son compte présidentiel *@POTUS*, en publiant une série de tweets dénonçant une « suppression de la liberté d'expression » qui s'exercerait au profit « des démocrates et de la gauche radicale », série de tweets rapidement retirée de la plateforme. Cette dernière justifie sa décision par une volonté de prévenir le risque de « nouvelles incitations à la violence », après que le président des États-Unis a encouragé ses supporters à marcher sur le Capitole, au mépris de la démocratie.

Depuis, les discours s'opposent : certains dénoncent une pente glissante vers la censure et un sens du timing douteux, quand d'autres saluent la simple application du règlement de la plateforme et son droit de propriété. L'objectif premier de la manœuvre étant de réduire la portée des discours de haine et d'incitation à la violence, la question que l'on peut d'abord poser est: est-ce que ça marche effectivement ?

Source
Slate.fr
Léa Polverini
9 janvier 2021

Réduire la violence sur les réseaux

Donald Trump est loin d'être le premier utilisateur jugé trop tapageur par un réseau social à être délogé d'une plateforme, en dépit, ou précisément à cause, de sa grosse audience (plus de 88 millions d'abonnés en l'occurrence). Il est en revanche le premier président. En supprimant ses accès, les plateformes décident de ne plus être complices de la diffusion de fausses nouvelles et d'incitations à la violence qu'il a longtemps pratiquées.

Alors que les bannissements dont il fait l'objet ne mettront pas fin à ses discours ni à son idéologie –le président des États-Unis dispose de nombreux autres canaux d'expression, notamment dans la presse–, quel effet ce type de déclassement peut-il avoir sur son influence ?

Si l'effet Streisand (un phénomène où la volonté de censurer quelque chose ou quelqu'un ne fait que lui donner plus de visibilité, en suscitant l'intérêt propre aux sujets clivants) est bien réel, celui-ci s'essouffle sur le temps long. Plusieurs chercheurs et chercheuses ayant étudié les effets du «*deplatforming*» –le fait de priver quelqu'un des plateformes proposées par les réseaux sociaux– estiment qu'en termes de réduction globale des discours de haine, la méthode fonctionne.

« *Lorsqu'une personne relativement célèbre perd une plateforme comme Facebook, Twitter ou YouTube, il y a un point d'éclair initial, où une partie de son public se déplace avec elle, mais en général, la chute est assez importante et elle n'obtient pas la même puissance d'amplification que celle dont elle disposait avant d'être retirée de ces grandes plateformes* », expliquait Joan Donovan, chercheuse à Harvard et responsable de Data and Society, commentant auprès de Vice le *deplatforming* d'Alex Jones, un animateur radio d'extrême droite et soutien de Donald Trump qui avait suscité son lot d'indignations il y a quelques années.

En 2017, un groupe de chercheurs de Georgia Tech publiait une étude révélant que l'interdiction des forums (subreddits) les plus violents de Reddit avait permis de réduire les discours de haine sur la totalité du site, y compris de la part des utilisateurs les plus actifs dans les subreddits incriminés.

Lorsque Milo Yiannopoulos, figure de l'alt-right américaine, avait été banni définitivement de Twitter pour avoir mené des campagnes de harcèlement ciblées, et avait dû démissionner de Breitbart News pour avoir défendu la pédophilie, sa place dans le discours public s'est fortement réduite.

« *Je pense que les anecdotes sont ce qui fait la différence ici*, commente Angelo Carusone, président de Media Matters, qui surveille les médias conservateurs et étudie le *deplatforming*. *Si vous additionnez chaque cas individuel, vous obtenez un effet net. Vous n'avez pas besoin de beaucoup de données chiffrées pour constater qu'à partir du moment où Milo a perdu Twitter, il a énormément perdu. Il a perdu sa capacité à être influent, ou du moins à projeter un vernis d'influence.* »

Lutter contre la normalisation des discours de haine

Dans la mesure où une grande partie de la population utilise quotidiennement les réseaux sociaux, et y trouve sa seule source d'information, l'enjeu se place au niveau de l'habitude : est-ce qu'après sa disparition de Twitter, Facebook et compagnie, et la retombée du pic d'attention dû à l'assaut violent du Capitole, la parole de Donald Trump restera une habitude quotidienne pour les citoyen·nes des États-Unis ?

« *L'objectif principal de ces gens est de faire en sorte que les communautés mainstream s'alignent de plus en plus sur leurs croyances* », souligne Robyn Caplan, doctorante à l'université Rutgers et affiliée à Data and Society. Refuser aux personnes véhiculant des incitations à la violence ou à la haine l'accès aux réseaux sociaux traditionnels a naturellement pour effet de préserver le discours public d'un emballement progressif, en luttant contre la normalisation de ce type de discours.

« *Mais à partir du moment où nous remettons ces gens dans le trou où ils étaient avant, ils peuvent renforcer leurs croyances et devenir plus extrêmes* », prévient Caplan. La balance se fait alors entre un grand nombre d'utilisateurs lambdas exposés à des contenus haineux, de nature souvent raciste et autoritaire, et un groupe bien plus restreint de militantes et militants proactifs, ayant migré sur des plateformes de niche, et qui peut se radicaliser davantage.

Les conservateurs, éternelles victimes de la censure ?

L'un des mythes assez répandus au demeurant, et alimentés par des figures politiques comme les élus républicains Ted Cruz et Jim Jordan, ou Donald Trump et ses soutiens, est que les suspensions de comptes ou restrictions d'accès pratiquées par les géants de la Silicon Valley ne concerneraient que les conservateurs, qui seraient les premières victimes d'une censure ciblée.

Or comme le relève Caplan, le *deplatforming* est beaucoup plus efficace lorsque les personnes qui en font l'objet n'ont pas de pouvoir –a fortiori pas de base électorale– pour commencer : « *Des militants pour les droits des personnes trans, des organisateurs de Black Lives Matter, des personnes LGBTQI ont également été démonétisées ou déclassées de ces plateformes. La raison pour laquelle nous parlons des personnes d'extrême droite est qu'elles sont couvertes par Fox News et disposent de représentants au Congrès qui tiennent des audiences. Elles ont déjà un pouvoir politique.* »

Leur capacité à crier à la censure se trouve ainsi proportionnelle à la visibilité et à l'écho qu'ils conservent. Si Donald Trump perd donc un pouvoir de nuisance sur les réseaux sociaux, il est, pour l'heure, toujours fort de relais politiques. En revanche, l'impossibilité dans laquelle il se trouve désormais de relayer des théories complotistes et des appels à la violence a des chances, sur le long terme, d'apaiser les réseaux sociaux, ou du moins, de ne pas les exciter davantage.

Source
letemps.ch
 Valérie de
 Graffenried
 9 janvier 2021

7. Donald Trump définitivement muselé par Twitter

Privé de son arme de communication massive, le président est coupé de sa base électorale qu'il galvanise depuis des années. Twitter justifie sa décision par la crainte de « nouvelles incitations à la violence ».

Supprimé ! @realDonaldTrump appartient désormais au passé. Au surlendemain de l'attaque du Capitole, Twitter a fini par suspendre définitivement le compte du président. Le jour où Donald Trump venait de confirmer, sur Twitter, qu'il n'assisterait pas à la procédure d'assermentation de Joe Biden, du jamais vu depuis Andrew Johnson en 1869. C'est, avec la qualification de ses supporters de « patriotes », ce qui a motivé le patron de Twitter, sous pression, à franchir un pas supplémentaire. Car ce boycott confirme que le président ne reconnaît pas la légitimité de l'élection du démocrate et pourrait provoquer « de nouvelles incitations à la violence », craint le réseau social.



Comme « émasculé »

Pour Donald Trump, toujours plus isolé et désormais menacé par une procédure de destitution, le coup est dur. Twitter était son arme de communication massive, sa manière de contourner les médias qu'il accuse de divulguer des « fake news », pour s'adresser directement à sa base électorale. Son profil abreuvait également les médias, ses tweets provoquant souvent de vives réactions. Il était suivi par plus de 88 millions de personnes. S'il avait bien un responsable des réseaux sociaux, c'est lui qui tweetait le plus souvent, parfois à des heures très matinales.

Fâché, il tweetait par chapelets entiers et souvent en majuscules. Généralement sans filtre et parfois trop vite. On se souvient du « covfefe » - « Malgré la covfefe négative constante de la presse » - tweeté le 31 mai 2017, une faute de frappe pour « coverage » (couverture) rapidement devenu virale. Ayant peu apprécié d'être moqué, Donald Trump avait même soutenu qu'il l'avait fait intentionnellement. Il a pourtant supprimé le tweet.

Jim Acosta, journaliste de CNN, ose le mot : privé de Twitter, son mégaphone préféré, Donald Trump est comme « émasculé ». Une première manière efficace de le neutraliser ? La question est désormais de savoir quelle plateforme le républicain va tenter d'utiliser pour maintenir le lien direct avec ses militants. Va-t-il opter pour des réseaux alternatifs comme GAB ou Parler, très prisés par des cercles conservateurs et proche de l'Alt-right, utilisés notamment par les assaillants du Capitole ?

Ses déclarations officielles pourront en attendant être partagées par des membres de son équipe, ceux qui n'ont pas encore songé à démissionner. Mais pas sur @TeamTrump, qui a aussi disparu. Privé de @realDonaldTrump, il s'est déjà précipité sur @POTUS (33 millions d'abonnés), le compte

officiel de la Maison-Blanche pour le président des États-Unis, auquel il recourt habituellement peu, pour fustiger la décision. « Twitter est allé encore plus loin dans son musellement de la liberté d'expression, et ce soir, les employés de Twitter ont coordonné avec les démocrates et la gauche radicale le retrait de mon compte de leur plateforme, pour me faire taire moi - et VOUS, les 75 millions de grands patriotes qui avez voté pour moi », a-t-il dénoncé. Un message très rapidement... effacé par le réseau social. La Maison-Blanche a alors publié un communiqué.

Le républicain peut également compter sur son fils, Donald Trump Jr, le plus virulent de ses enfants. À l'annonce de Twitter, il a très vite parlé de « folie absolue ». « Nous vivons 1984 d'Orwell. La liberté d'expression n'existe plus en Amérique. Elle est morte avec la big tech et ce qui reste n'est là que pour quelques élus », a-t-il tweeté.

Avant de prendre cette décision définitive, Twitter avait déjà supprimé plusieurs tweets de Donald Trump, pour « violations graves et répétées » de sa « politique d'intégrité civique ». Ou précisé que des messages avaient un contenu fallacieux, en ajoutant des avertissements à certains de ses tweets. La censure du président, totalement inhabituelle, s'est cette fois transformée en mesure irréversible. Mercredi, après la prise d'assaut du Capitole, Twitter avait déjà suspendu son compte pendant douze heures, en guise d'avertissement. Facebook, Snapchat, Twitch ou Instagram ont également suspendu les profils officiels du président, sans pour autant encore confirmer de suppression définitive, même si certains ont évoqué la possibilité d'un bannissement à vie.

Chasse aux QAnonistes

Dans le déni le plus total et refusant d'accepter sa défaite, Donald Trump a, mercredi, poussé les manifestants, parmi lesquels des suprémacistes blancs et des conspirationnistes de QAnon, à se diriger vers le Capitole pour exprimer leur colère et semer le désordre pendant que le Congrès était en train de certifier la victoire de Joe Biden. Une de ses vidéos a été supprimée.

Les réseaux sociaux sont plus que jamais sous le feu de critiques, accusés d'avoir véhiculé des images violentes et appels à semer le chaos. Les heurts ont provoqué la mort de cinq personnes, dont celle d'un policier et d'une sympathisante de Trump mortellement touchée par le tir d'un policier. Ce n'est que vendredi que Twitter a également pris une autre décision, celle de bannir les messages liés à QAnon, mouvement complotiste proche de l'extrême droite colportant des théories délirantes mêlant pédophilie, satanisme et élites américaines. Tant Twitter que Facebook sont régulièrement montrés du doigt pour ne pas avoir suffisamment empêché des contenus extrémistes ou conspirationnistes et contribué à la désinformation.

« Nos règles sur l'intérêt du public existent pour permettre aux gens d'entendre directement ce que les élus et les leaders politiques ont à dire (...). Cependant nous avons bien fait comprendre depuis des années que ces comptes ne sont pas entièrement au-dessus de nos règles, et qu'ils ne peuvent pas utiliser Twitter pour inciter à la violence, entre autres choses», précise le réseau social dans un communiqué publié vendredi. Donald Trump, lui, avertit : il ne sera pas « réduit au silence » et pourrait même créer sa « propre plateforme ».

8. Facebook et Twitter se comportent comme des ennemis de la liberté, donc de la démocratie

Ces plateformes ont agi sans décision de justice ni légitimité pour censurer le compte de Donald Trump. C'est un risque démocratique majeur dont notre pays doit se protéger en garantissant la liberté d'expression sur les plateformes numériques, avec pour seule limite les lois de la République.

On peut ne pas aimer les tweets de Donald Trump. Chacun est libre de lui répondre, soit en réfutant ses arguments, soit en lui exprimant son désaccord. On peut, si on est citoyen américain, penser que Donald Trump est un mauvais président. Un vote constitutionnel est organisé régulièrement et permet de changer de président. On peut également juger le bilan du président Trump désastreux. Des milliers de graphiques disponibles sur Internet, établis à partir de sources sûres montrent qu'il n'a pas fait ce qu'il avait promis, voire qu'il a fait l'inverse. On peut aussi penser que Donald Trump a encouragé la sédition. Il existe des lois et tribunaux qui pourront en juger et condamner le peroxydé. On peut enfin, et toujours si on est citoyen américain, penser que Donald Trump est inapte à gouverner le pays et aller voir son représentant légitime au Congrès et demander l'ouverture d'une procédure d'impeachment, régie par la Constitution du pays.

Toutes ces actions sont légales, légitimes et totalement démocratiques. **En revanche, que des sociétés qui ne sont en aucun cas légitimes (personne n'a voté pour elles) et qui agissent sans**

base légale (aucun tribunal ne s'étant prononcé) s'arrogent le droit de censurer le président des États-Unis est inacceptable dans un monde démocratique. Ce qu'ont fait Facebook et Twitter en supprimant définitivement le compte de Donald Trump est révoltant et révélateur de leur nature profondément anti-démocratique. Évidemment, le golfeur-président a tout pour être détesté, on pourrait donc se dire « bien fait pour lui ». Jusqu'au jour où ce sera notre compte ou celui de notre voisin qui sera supprimé. La liberté ce n'est pas la censure par des gendarmes du bon goût autoproclamés, c'est l'application de la Loi. **La liberté, ce n'est pas trouver « normal » qu'un compte soit supprimé sans base légale parce qu'on n'aime pas le type qui en est le propriétaire.** Car quand un groupe de personnes illégitimes commence à « faire le bien » pour les autres sans leur accord, cela se finit toujours en barbarie.

Facebook et Twitter se cachent derrière leur statut d'hébergeur et de plateforme (la LCEN en France et la Section 230 aux États-Unis) pour s'exonérer de la responsabilité des propos qui sont tenus sur leur site. Cela leur a permis de prospérer. Alors qu'il a été maintes fois démontré que Facebook servait de plateforme de recrutement pour des djihadistes. Twitter va encore plus loin car le site refuse de coopérer avec la police judiciaire. Oui, c'est assez incroyable de le dire mais Twitter ne donne pas suite aux demandes de renseignements de la police sur des tweets antisémites par exemple. Toutefois, si ces deux plateformes sont des hébergeurs, cela doit leur enlever la possibilité de choisir ce qu'elles publient. Elles devraient tout publier, sauf ce qui leur est signalé par la justice ou la police, et dans ce cas supprimer promptement ce qui est porté à leur connaissance.

La menace d'une censure par Facebook et Twitter doit être prise au sérieux. En Pologne, pays qui a fait l'amère expérience de la censure soviétique pendant une cinquantaine d'années, on ne s'y est pas trompé. Un projet de loi sur la liberté d'expression en ligne permettra aux citoyens de porter plainte si l'une de leurs publications est injustement supprimée par un réseau social. Les plateformes qui ne respecteront pas cette liberté de parole paieront 1,8 million d'euros par contenu supprimé. **La France doit d'urgence adopter une loi similaire. Elle doit garantir la liberté d'expression de ses citoyens sur les réseaux sociaux. Si lesdits citoyens dépassent les bornes, ce sera aux tribunaux de trancher. Pas à des plateformes illégitimes.**

La liberté s'applique aussi à Facebook et Twitter. Si ces plateformes veulent choisir ce qu'elles publient, c'est leur bon droit. Dans ce cas, elles devront abandonner leur statut d'hébergeur et adopter celui de média. Elles pourront alors choisir à qui elles donnent la parole. Mais, elles devront accepter la responsabilité *ex-ante* des contenus qu'elles diffusent, comme tous les médias. Un journal comme L'Humanité par exemple, choisit de ne pas donner la parole au directeur général du FMI, il en a parfaitement le droit. Mais si ce même journal publie un propos antisémite, il sera condamné, en son nom. **On ne peut pas à la fois se prétendre hébergeur pour s'exonérer de toute responsabilité dans les horreurs qu'on publie (et Facebook comme Twitter en sont remplis) et choisir à qui on donne la parole comme si on était un média.**

Source
 letemps.ch
 Anouch
 Seydtaghia
 13 janvier 2021

9. Face à Donald Trump, la lâcheté de Twitter et Facebook sidère

Bannir des réseaux sociaux un président en toute fin de mandat n'a rien de très courageux. Mais trouver des solutions à la modération des contenus demeure extraordinairement difficile, c'est une certitude.



Ils ont osé. À quelques heures d'intervalle, Twitter et Facebook ont banni Donald Trump de leurs plateformes. Cette décision est symboliquement forte, même si elle n'est pas encore totalement assumée du côté de Facebook, puisque le futur ex-président pourrait retrouver son accès après la cérémonie d'investiture de Joe Biden.

En réalité, ces deux réseaux sociaux n'ont pas fait preuve de courage, mais d'une incroyable lâcheté. Dans moins de deux semaines, Donald Trump ne sera plus président. C'est aujourd'hui un homme isolé, dépourvu de soutiens politiques majeurs. N'ayant plus grand-chose à craindre de lui, Twitter et Facebook le bannissent enfin. Ces dernières années, ces deux réseaux l'ont laissé écrire et relayer des appels à la violence, des menaces et de fausses informations sans réellement sourciller. A peine quelques étiquettes de modération et une restriction de la diffusion de certains messages sont apparues ces derniers mois: Twitter et Facebook ont été lamentables.

Les réseaux sociaux ont utilisé Donald Trump jusqu'à la moelle pour rentabiliser la formidable audience qu'il a drainée. Twitter et Facebook ont fait de même avec la myriade de groupes extrémistes qui pullulent, permettant d'acquérir de nouveaux utilisateurs et de maximiser leurs profits publicitaires. Aujourd'hui, la pression populaire est devenue trop forte, Donald Trump trop faible, et ces deux réseaux décident d'agir. En bannissant ou en encadrant désormais l'application Parler, et peut-être bientôt d'autres apps, Google et Apple font exactement la même chose.

Cette lâcheté et cette réaction si tardive sont regrettables. Mais au fond, Twitter, Facebook, Google et Apple ne font qu'utiliser toute la liberté que nous leur laissons, que les autorités leur laissent.

Et il faudra bien se poser la question de la modération des réseaux sociaux, qui ne veulent pas, selon l'expression de Mark Zuckerberg, être les « arbitres de la vérité ». Je n'ai pas de solution, le directeur de Facebook sans doute non plus. Aux ONG de faire des propositions, à la nouvelle équipe de Joe Biden de lancer le débat et fixer des règles. Il est temps d'encadrer les réseaux sociaux, dont l'utilisation par des personnes dangereuses pour notre société est une menace pour la démocratie.

Source
letemps.ch
Florian Delafoi
17 janvier 2021

10. Faut-il s'inquiéter de l'exode numérique des trumpistes?

À l'approche de l'investiture de Joe Biden, les réseaux sociaux luttent contre les contenus violents et complotistes. Nombre de militants d'extrême droite trouvent refuge sur des plateformes alternatives où la haine s'exprime sans modération. Cette fragmentation de la discussion en ligne peut mettre en danger la démocratie.

Alors que la menace d'extrême droite plane sur l'investiture de Joe Biden, les réseaux sociaux se mobilisent pour endiguer la parole haineuse. Les contenus problématiques font désormais l'objet d'une surveillance accrue, jusqu'au bannissement emblématique de Donald Trump, accusé d'avoir incité ses partisans à prendre d'assaut le Congrès américain. Étouffé sur les grandes plateformes, le brouhaha extrémiste et complotiste prospère désormais sur des services alternatifs avec un argument de poids: la promesse d'une modération relâchée et complaisante envers les publications violentes.

Cette migration fragmente un peu plus l'espace numérique, au grand dam de Jack Dorsey, fondateur de Twitter, réseau social qui a supprimé le compte personnel du président américain. Une mesure radicale qui « nous divise » et limite « les possibilités d'expliquer, de se racheter, d'apprendre », déplore-t-il dans une récente déclaration, entérinant la mort d'une vieille utopie du web, celle d'un village global. L'ostracisation de certains groupes d'internautes représente-t-elle un danger pour le débat public ? La discussion en vase clos pourrait-elle nourrir la violence réelle ? « Dans un écosystème fermé, les opinions haineuses peuvent se renforcer. Il s'agit d'un effet de fermentation où les bactéries vont se multiplier », répond Ksenia Ermoshina, chargée de recherche au Centre Internet et Société du CNRS, à Paris.

Activité clandestine

Ces communautés se soudent autour de valeurs communes, sans aucune discussion contradictoire. De quoi favoriser la radicalisation de certains utilisateurs. Gab, un clone de Twitter prisé de l'extrême droite anglophone, a affirmé gagner 10 000 utilisateurs par heure après l'attaque du Capitole. Parler, autre canal lancé par des militants d'ultradroite, a également connu un pic d'inscriptions avant sa fermeture. L'exode vers des groupes privés et applications de messagerie cryptée préoccupe les autorités du pays.

Convaincus du vol de l'élection américaine, des militants dissimulent leur activité numérique

pour échapper à la surveillance de la police. Des appels à la mobilisation prolifèrent clandestinement et de façon chaotique sur le web avec la date, l'heure et la localisation de rassemblements pour protester violemment contre le résultat de la présidentielle.

Le phénomène d'« archipellisation » de la discussion en ligne n'est pas nouveau. En 2018, l'auteur d'un attentat terroriste dans une synagogue de Pittsburgh, en Pennsylvanie, avait publié des messages antisémites sur Gab avant d'assassiner 11 personnes. « On assiste à l'irruption d'un processus latent, confirme Ksenia Ermoshina. C'est le retour des groupes d'intérêt clos, des forums de discussion fermés qui peuvent accueillir des idéologies mortifères. »

« Petit pays démocratique »

Les autorités doivent-elles exiger la fermeture de ces services ? La spécialiste des « migrations numériques », qui a travaillé sur la résistance de la société civile russe sur le web, insiste sur les bienfaits d'un internet décentralisé. L'existence d'espaces alternatifs et protégés permet également à des citoyens de créer des bulles de liberté : « C'est comme un petit pays démocratique. » Ils s'informent plus librement en contournant la censure et peuvent organiser la lutte contre un régime oppressif.

Le pouvoir de nuisance des plateformes alternatives reste, par ailleurs, à relativiser. Elles ne rassemblent qu'une part mineure d'internautes en comparaison avec certains groupes Facebook pro-Trump. Félix Tréguer, membre fondateur de La Quadrature du Net, association française qui défend les libertés numériques, appelle à mettre un terme au gigantisme des réseaux sociaux : « Au-delà du cas de Donald Trump, notre liberté d'expression reste soumise au bon vouloir d'entreprises oligopolistiques. Sans être évidemment une solution à tous les problèmes, la décentralisation est une des modalités d'un espace public plus conforme à l'idée que l'on devrait se faire du débat démocratique. »

Jack Dorsey, patron de Twitter, en faisait le constat au moment du lancement en décembre 2019 du projet Bluesky, une équipe de chercheurs qui élabore un protocole ouvert et décentralisé : « L'application centralisée d'une politique globale pour s'occuper des abus et de la désinformation a peu de chances d'être à la hauteur sur le long terme. » L'initiative se poursuit. Mais le chantier est immense, concède aujourd'hui le dirigeant : « Quelle que soit l'orientation finale, nous accomplirons ce travail dans la plus grande transparence. »

11. Réseaux sociaux: et maintenant, que faire ? Quatre pistes pour dompter ces monstres

L'exclusion de Donald Trump par Facebook et Twitter a mis en lumière les soucis majeurs de régulation des réseaux sociaux. Faut-il les laisser se gérer eux-mêmes ou créer de nouvelles lois? Deux experts débattent de ces questions majeures.

Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, TikTok, YouTube, Shopify, Stripe... Donald Trump a disparu. Banni par ces plateformes, le président américain n'est plus qu'une ombre sur ces réseaux sociaux. En quelques heures, leurs responsables ont activé leur propre bouton nucléaire pour effacer un homme qui avait dépassé les limites. Problème résolu ? Non, c'est tout le contraire. Le débat sur l'arbitrage des réseaux sociaux ne fait que débiter. Sur quels critères peuvent-ils écarter un utilisateur et ses idées ? Comment juger de l'intérêt public d'un message ? Voulons-nous que ces plateformes soient les « arbitres de la vérité », pour reprendre l'expression de Mark Zuckerberg, directeur de Facebook ? Derrière ces questions fondamentales pour la démocratie se trouvent celles du contrôle, ou non, des réseaux sociaux. Quelle liberté leur accorder ? Voici quatre pistes analysées par deux experts.

1. Faut-il laisser une liberté totale aux réseaux sociaux ?

La situation actuelle est terriblement insatisfaisante. « On confie – officieusement – à des organismes privés la tâche de faire respecter la loi, tâche qui incombe aux autorités exécutives et judiciaires dans une démocratie fonctionnelle », relève François Charlet. Or Twitter & Cie font mal leur travail. « Pour attirer un maximum d'utilisateurs, elles doivent appliquer des règles qui conviennent à tout le monde, paraissant logiques dans certains pays mais inacceptables dans d'autres. Et leur mantra est celui de la neutralité : il faut intervenir le moins possible pour ne pas faire fuir des utilisateurs », poursuit le juriste spécialisé dans les technologies, par ailleurs président de

Source
letemps.ch
Anouch
Seydtaghia
18 janvier 2021

l'Association suisse des délégués à la protection des données.

Pour François Charlet, les réseaux sociaux ont le droit « d'édicter des règles propres et de sanctionner ceux qui ne les respectent pas. C'est comme vous, qui décidez qui vous laissez entrer chez vous. Mais le souci avec les plateformes numériques, c'est qu'elles sont utilisées par tellement de personnes qu'elles pourraient presque être considérées comme des lieux publics, au sens juridique du terme, ce qui leur ferait perdre leur droit de faire respecter leurs règles. De plus, elles échouent continuellement à faire appliquer leurs propres règles et ne permettent généralement pas de faire recours contre des décisions inopportunes. » Souvent, les plateformes retirent des contenus qui sont parfaitement légaux mais qui violent leurs conditions, constate le juriste.

Mais que des États interviennent serait dangereux. « Si un parlement adopte une loi qui dicte une conduite à ces plateformes, cela pourrait mettre en danger la liberté d'expression et rendre plus difficile l'émergence de nouvelles plateformes », avertit François Charlet, qui imagine du coup forcer « les réseaux à ne pas être plus stricts que la loi, ou à dénoncer systématiquement les utilisateurs qui publient des contenus illicites. Mais cela plomberait leur modèle d'affaires... ».

Cinzia Dal Zotto, professeure à l'Université de Neuchâtel et spécialisée dans les nouveaux médias, estime aussi que, dans certains cas, le rôle de censeurs des réseaux sociaux pose problème. « Je partage l'avis de la chancelière Angela Merkel : la possibilité d'interférer dans la liberté d'expression n'est donnée que dans les limites définies par la loi et ne peut donc pas provenir de la décision autonome d'une société privée. La liberté d'opinion est un droit fondamental. Il est clair que les grandes plateformes numériques doivent agir de manière responsable face à des contenus qui incitent à la haine et à la violence, et offrir donc des lignes fondamentales d'autogestion. Cependant, il appartient au législateur, donc à l'État, de définir le cadre dans lequel la communication sur les médias sociaux peut avoir lieu. »

La professeure évoque des exemples : « En 2018, l'Allemagne a joué un rôle de précurseur dans la réglementation des réseaux sociaux en promulguant une loi qui les oblige à retirer, dans les vingt-quatre heures suivant la réception d'une notification de l'autorité compétente, tout contenu potentiellement illégal, avec des amendes pouvant atteindre 50 millions d'euros. Au lieu de cela, le gouvernement français a choisi une voie entre législation stricte et laisser-faire : il a entamé un partenariat avec Facebook, qui s'est engagé à transmettre aux tribunaux français les coordonnées de connexion des internautes qui font des commentaires haineux. »

2. De nouvelles lois sont-elles nécessaires ?

Oui, dit Cinzia Dal Zotto, qui estime que la puissance des réseaux sociaux « fait passer la responsabilité de la préservation de la liberté d'expression du contexte public au contexte privé. Cela a des implications directes sur les droits de communication, sur la responsabilité collective, qui s'érode, et donc sur la nature même de la démocratie. Nous avons donc certainement besoin de nouvelles lois, plus adaptées à notre époque. » Mais lesquelles ? Aux États-Unis, les géants de la tech sont protégés par une loi appelée section 230, qui les considère comme des hébergeurs de contenu, et non comme des éditeurs, ce qui leur offre une liberté quasi totale – pour autant qu'ils retirent des contenus illégaux dans un délai raisonnable.

La professeure estime que cette section 230 devrait être révisée, « car 35 % des gens utilisent les réseaux sociaux pour obtenir des informations. Il est difficile de considérer ces derniers comme de simples plateformes d'infrastructure technologique. » Mais réviser cette loi ne suffira pas, avertit Cinzia Dal Zotto : « Les règles juridiques devraient être modifiées de manière à ce qu'elles englobent les médias sociaux, en reconnaissant clairement leur rôle de fournisseurs et de diffuseurs d'informations. Et de nouvelles règles devraient être créées à un niveau international pour assurer des conditions équitables à tout le monde. Il s'agit toutefois d'un problème très complexe, et des solutions efficaces devraient probablement combiner réglementation et autogestion par le biais d'une collaboration entre acteurs privés, publics et associations professionnelles. »

Attention avec la section 230, avertit de son côté François Charlet. « Il faut garder les lois qui protègent les plateformes. Les soumettre à une responsabilité sur les contenus implique une modération a priori des contenus, et pas a posteriori. Cela revient à une forme de censure, mise en œuvre par un privé sur ordre de l'État, ce qui ne serait pas acceptable. » Le juriste suggère aussi de « faire appliquer rapidement et efficacement des sanctions par les tribunaux pour les auteurs de contenus illégaux. S'il n'y a aucune sanction rapide à la suite d'un contenu publié, cela ne sera pas dissuasif, surtout si on les laisse en ligne suffisamment longtemps pour qu'ils fassent le buzz et que leur auteur devienne « célèbre. » François Charlet estime aussi qu'il faut empêcher les grandes plateformes américaines, devenues des quasi-monopoles, de racheter toute forme de concurrence qui

constituerait une menace potentielle.

3. Faut-il faire confiance à des organismes semi-indépendants, comme la nouvelle cour suprême de Facebook ?

Non, « c'est de la poudre aux yeux », selon François Charlet. « Ce mécanisme n'est pas efficace et ses pouvoirs sont trop limités. Il sélectionne des situations qui lui sont soumises et ne peut trancher que celles où un contenu a été retiré, pas celles où un contenu reste en ligne. Ce genre d'organisme n'est pas une solution viable pour lutter contre la désinformation, la haine ou les contenus illégaux. » Cinzia Dal Zotto est aussi dubitative : « Même si les activités de la cour sont financées par un fonds de 130 millions de dollars qui ne peut pas être révoqué, et ses membres ne peuvent pas être retirés par Facebook, cela reste une forme d'autorégulation qui ne peut pas remplacer une régulation ou un contrôle externes. »

4. Les réglementations européennes à venir sont-elles des pistes ?

C'est une lueur d'espoir pour la professeure. « La future loi sur les services numériques exigerait que les plateformes numériques assument la responsabilité du retrait des contenus illégaux et des discours haineux, notamment. La Commission européenne souhaite également plus de transparence sur la publicité en ligne des plateformes et sur les algorithmes utilisés pour recommander des contenus aux utilisateurs. Tout ça semble être une bonne chose. Mais ces nouvelles règles pourraient encore prendre des mois, voire des années, avant de devenir des lois. » Cinzia Dal Zotto regrette par ailleurs que la Commission européenne n'ait pas abordé les problèmes liés aux plateformes qui effectuent une récolte hyper-intrusive des données et l'enfermement délibéré des utilisateurs dans des systèmes.

François Charlet abonde dans ce sens, en regrettant aussi que « la question de la modération des contenus illégaux par les privés ne soit pas non plus suffisamment traitée : on ne prévoit pas de règles pour protéger la liberté d'expression envers des décisions prises par ces plateformes. Mais ce sont des pas dans la bonne direction. Ils ne vont juste pas assez loin. »

Source
 letemps.ch
 Anouch
 Seydtaghia
 21 janvier 2021

12. Encadrer les réseaux sociaux? Mission impossible, hélas

L'appel de Facebook à sa propre «cour suprême» pour savoir que faire du compte de Donald Trump ne va sans doute rien régler. Personne ne sait, aujourd'hui, comment encadrer les réseaux sociaux.

Le courage n'est pas la qualité première de Mark Zuckerberg. Après avoir laissé Donald Trump diffuser durant des années contrevérités, paroles sexistes et propos haineux, le directeur de Facebook lui coupait l'accès à son compte au lendemain de l'invasion du Capitole. Face à un président à deux semaines de la fin de son mandat, la mesure ne relevait pas d'une témérité époustouflante. Cette fin de semaine, Mark Zuckerberg a fait encore plus fort: il ne veut plus assumer cette décision. C'est à la « cour suprême » de Facebook de décider du sort du compte de Donald Trump.

Mark Zuckerberg n'assume rien. Et c'est normal. Être « l'arbitre de la vérité », selon sa propre expression, très peu pour lui. On l'avait oublié, mais Facebook, Twitter ou YouTube ne se voient pas vraiment comme des œuvres d'utilité publique. Ce sont de gigantesques machines à gagner de l'argent, alimentées par des publicités qui se nourrissent de milliards de clics. Mais vu leur taille – Facebook, c'est aujourd'hui 2,7 milliards d'utilisateurs – qui les rend incontournables, nous les assimilons à des services publics. Or ces plateformes ne servent qu'une chose: leurs propres desseins.

Dans cette incroyable tension entre intérêts privés et publics, le recours de Facebook à sa propre « cour suprême » externe ne règlera sans doute rien. Si elle décide de valider le bannissement de Donald Trump, elle risque de créer un dangereux précédent, ouvrant la porte à une censure beaucoup plus large. Si cette cour laisse l'ex-président s'exprimer de nouveau, elle rendra la vie impossible à Facebook, qui devra tenter de modérer en permanence ses propos.

L'affaire dépasse bien sûr de loin les petites personnes de Donald Trump et de Mark Zuckerberg. Ce sont les réseaux sociaux qui sont ici en cause et personne ne sait comment les maîtriser. L'autorégulation ? Elle a fait les preuves de son inefficacité. Des lois strictes ? Si elles devaient être votées, elles risqueraient, à cause d'un cadre trop dur, de museler des voix dissidentes légitimes. Personne n'a de solution.

Il faut évidemment tenter de nouvelles approches, combiner plusieurs pistes. Mais ce match face

aux réseaux sociaux est désespérant. Car c'est leur modèle d'affaires, se basant sur les discours haineux, outranciers et flirtant avec les limites de la vérité, qui est en cause. Encadrer ces plateformes semble, aujourd'hui, mission impossible.

Source

slate.fr

Bérengère Viennot
25 janvier 2021

13. Les réseaux sociaux sont les Frankenstein du XXI^e siècle

L'ascension et la chute de Trump en sont une bonne illustration.

Les dés sont jetés et le 45^e président des États-Unis, finalement contraint à quitter la Maison-Blanche, a été banni sans doute à tout jamais des principaux réseaux sociaux qui ont tant fait pour le porter au pouvoir.

Le débat fait rage : était-ce une bonne idée de couper à Trump le robinet de ces réseaux et de l'empêcher de continuer à proférer ses mensonges et ses incitations à la sédition ? Quelle est la part de responsabilité de Twitter, Facebook, YouTube et al. dans la diffusion de son idéologie nauséabonde, qui a conduit, le 6 janvier, à l'assaut du Capitole par une foule identifiée comme d'extrême droite et dont le programme de prise du pouvoir reste encore à définir clairement ? Était-ce le rôle d'une entreprise privée de dire stop, ou aurait-il fallu attendre que la justice s'en mêle ?

Le rôle joué par les réseaux sociaux en général, et par Twitter en particulier, dans l'excitation d'une foule de trumpistes en délire est indéniable. Et il ne date pas du 6 janvier, lorsqu'après son discours d'incitation à l'insurrection, Trump a publié des tweets dont l'ambiguïté laissait entendre qu'il approuvait les émeutiers, ni même du 3 novembre, jour de l'élection perdue. C'était depuis le début de son mandat que le président Trump se servait de ce porte-voix pour toucher ses partisans, les plus extrêmes comme les plus modérés, dans un flux constant, logorrhéique, qui ne s'est brièvement interrompu que contraint et forcé, lorsque la maladie –le Covid– a obligé le président à faire un séjour à l'hôpital.

Touché mais pas coulé

Sans la visibilité que lui a donnée la plateforme, le discours de Trump au fil de son mandat aurait naturellement eu une moindre portée. Twitter compte 330 millions d'utilisateurs dans le monde, dont 68 millions aux États-Unis. Trump s'en est servi pour justifier ses actes, vilipender ses adversaires, étaler ses opinions dont le racisme et la xénophobie n'étaient un secret pour personne. Plusieurs semaines avant le 3 novembre, il annonçait déjà que l'élection serait truquée et qu'il en contesterait le résultat : les manifestations d'étonnement devant le passage à l'acte de ses partisans les plus endoctrinés relèvent soit d'un dangereux aveuglement, soit d'une opportune hypocrisie.

Qu'il soit journaliste, politique ou citoyen lambda, quiconque a écouté Donald Trump ces quatre dernières années avait suffisamment d'indices pour comprendre que ses appels permanents à rejeter *l'establishment* de Washington, les intellectuel·les, les manifestants antifascistes et les militants de BLM avaient un potentiel social explosif. Avec le recul nécessaire, il apparaît évident que ces quatre dernières années d'exubérance trumpienne sur les réseaux sociaux portent une lourde responsabilité dans les événements du 6 janvier.

Et pourtant, c'est aussi sans doute grâce à ces mêmes réseaux sociaux, grâce à internet en général et à Twitter en particulier, non seulement que le coup d'État a échoué, mais également que Trump n'a tout simplement pas été réélu. L'Amérique, ébranlée, a vacillé, mais elle n'est pas tombée. Le 45^e président des États-Unis ne fera pas de second mandat, la Chambre des représentants a voté son impeachment et le Sénat va statuer sur sa culpabilité. *Fluctuat nec mergitur*, comme on dit chez nous. Merci qui ?

Trump n'a pas été élu que par la grâce de Twitter : il avait un programme, il était soutenu par tout le Parti républicain, il a tenu des meetings, il a su parler à toute une partie de l'Amérique qui attendait qu'enfin un homme politique de Washington s'adresse à eux dans une langue à laquelle ils pouvaient s'identifier. Il y a eu des débats avec Hillary Clinton, dans lesquels, déjà, l'agressivité du personnage s'esquissait clairement.

Même sans les réseaux sociaux, une fois à la Maison-Blanche, il aurait réalisé ses promesses de campagne : le *muslim ban*, qui interdisait aux citoyens de certains pays musulmans de venir aux États-Unis. Le durcissement de la politique migratoire, la séparation des familles, la mise en cage d'enfants hispaniques. L'isolationnisme commercial, le retrait de l'accord de Paris, la stigmatisation de la Chine et l'abandon des accords avec l'Iran. Sans les réseaux sociaux, tout cela n'aurait eu comme seules caisses de résonance les journaux papier et les infos télévisées –notamment des chaînes

comme FoxNews, média qui a si longtemps soutenu le président et cautionné ses mensonges les plus éhontés.

Et puis, il y aurait eu Charlottesville, et le meurtre d'une manifestante pacifiste par un néo-nazi, qui a conduit Trump à prononcer la phrase qui illustre et explique toute sa politique : « *Il y a des gens très bien dans les deux camps.* » Faute de réseaux sociaux, il n'y aurait pas eu, au tout début de la présidence Trump, ces images omniprésentes de néo-nazis hurlants, de cette voiture fonçant dans la foule et fauchant les contre-manifestants au passage, notamment Heather Heyer, 32 ans, qui en mourra.

Matraquage en boucle

Tous ces événements, le grand public, américain et international, en a pris connaissance à mesure qu'ils se déroulaient... grâce aux réseaux sociaux. Grâce à eux, les images d'enfants en cage, de familles déchirées, l'épouvantable scène de Charlottesville, celle de George Floyd assassiné par un policier, ont circulé et contribué à donner une image du type de présidence que l'Amérique s'était donnée. Grâce à eux, ces images ont subsisté pendant quatre ans, inoubliables, ineffaçables. Souvent intolérables.

Et puis, il y a eu toutes les manifestations du caractère odieux du président : Donald Trump se moquant d'un handicapé. Donald Trump appelant à être moins gentil avec les prisonniers faits par la police. Donald Trump expliquant qu'on peut se permettre d'attraper les femmes par la chatte quand on est célèbre. Donald Trump passant devant les autres pour être en premier sur la photo au milieu d'une réunion de dirigeants internationaux. Donald Trump expliquant que les migrants ne sont pas des humains, mais des animaux. Donald Trump qualifiant le mouvement Black Lives Matter de « *symbole de haine* », etc.

Si les médias traditionnels avaient été les seuls à les relayer, ces images et ces mots auraient perdu de leur force car c'est leur diffusion répétitive à très grande échelle et, partant, leur pérennité qui en ont fait l'impact. D'autre part, au quotidien, chacun pouvait être témoin tantôt des inepties, tantôt des manifestations d'extrémisme de Trump qui a toujours déversé, sans filtre, le contenu de son cerveau sur son réseau social préféré. Et notamment au cours des derniers mois de cette deuxième campagne électorale.

Parce qu'il n'a cessé de répéter sur Twitter qu'il contesterait les résultats de l'élection s'ils lui étaient défavorables, parce que nombre de ses ennemis (et notamment le Lincoln Project, association créée par un républicain désabusé et conscient de la dangerosité du personnage bien avant les événements récents) les ont relayés et ont mis en garde la population sur ce qui était en train de se produire, et ce pendant quatre ans, mais avec le plus d'intensité au moment de la campagne électorale, Trump n'a pas été réélu. Alors que 74 millions d'électeurs se sont prononcés pour le reconduire (contre 81 millions pour Joe Biden).

Le taux de participation historique est dû à la mobilisation de tous ceux qui ont pris conscience qu'il ne devait surtout pas faire un second mandat, de tous ceux qui, ordinairement, restent chez eux le jour du vote ou ne se donnent pas la peine de voter par correspondance. C'est en grande partie grâce aux réseaux sociaux que l'électorat a pris conscience du risque réel de réélection de Donald Trump. Sans cette prise de conscience exacerbée par le matraquage en boucle de ses adversaires, il aurait pu gagner cette élection –ou la perdre avec une marge bien plus infime que les sept millions d'électeurs qui le séparent de Biden, rendant plus crédibles ses allégations de fraude électorale.

« Voilà pourquoi »

Trump est loin d'être le premier président américain à manifester un comportement problématique. Lyndon B. Johnson, entre autres, avait de toute évidence les fils qui se touchaient. Obsédé par son pénis, qu'il surnommait « Jumbo », il forçait les députés à l'admirer : « *Vous avez déjà vu un truc aussi gros ?* » demandait-il en le faisant tourner sous leurs yeux. On ne peut qu'imaginer le fil Twitter qu'une telle anecdote pourrait susciter. Il convoquait ses conseillers alors qu'il était aux toilettes et inquiétait ses assistants qui avaient sollicité des psychiatres à son insu.

Un jour qu'il s'était arrêté pour uriner au bord du chemin et qu'une rafale de vent avait orienté son jet sur la jambe d'un de ses gardes du corps qui le lui avait fait remarquer, Johnson avait répondu « *Je sais, c'est ma prérogative.* » Et lorsque des journalistes lui avaient demandé pourquoi les Américains étaient au Vietnam, il avait répondu « *Voilà pourquoi* » en sortant son sexe de son pantalon.

Un jeu à somme nulle

L'image qu'aurait renvoyée Donald Trump sans le relai des réseaux sociaux en général et d'internet en particulier aurait été celle d'un homme politique très à droite, ferme et autoritaire, au bilan économique acceptable par beaucoup, et dont les décisions anti-confinement et anti-fermeture de l'économie auraient convenu (et convenaient, d'ailleurs) à un grand nombre d'Américains (il ne faut pas oublier que si le Covid-19 a fait 400.000 morts à la fin du mandat de Trump, les mesures prises pour lutter contre ont fait des millions de chômeurs).

Lire dans le journal que pendant une conférence de presse, le président a dit des inepties et des mensonges est une chose, et c'est facile à oublier. Le voir en image, encore et encore, sur les réseaux sociaux, imprime une marque bien plus durable. Certes, ce sont ces réseaux qui ont fait la réputation de Trump auprès de ses partisans, mais ce sont les mêmes qui ont permis la constitution d'une véritable armée d'opposants à ce président honni, aujourd'hui rejeté par tous ou presque et qui va partir dans la honte.

Ce sont eux, aussi, en relayant les vidéos de l'assaut du Capitole, qui ont pu désamorcer toute tentative de dire que ce n'était pas arrivé, que ce n'était pas si grave. Ce sont eux qui donnent une idée de l'ampleur de l'agression que vient de subir la démocratie américaine.

Bref, on n'est pas très loin du jeu à somme nulle dans le domaine des réseaux sociaux et de leur responsabilité dans un sens comme dans l'autre. La question n'est peut-être pas de savoir s'il faut priver certaines personnes de la parole sur des plateformes utilisées par des millions d'autres, mais plutôt, à la lumière de l'épisode Trump, comment gérer des gens qui n'obéissent pas aux codes tacites respectés par leurs prédécesseurs (Obama tweetait peu et ce n'était pas lui qui s'en chargeait).

Quand on devient une personnalité publique, on se met à jouer un rôle. Le citoyen Trump devenu président aurait dû s'autoréguler et s'interdire toute radicalité, vulgarité, appel à la sédition sur les réseaux. Ce n'est écrit nulle part, mais tout le monde le sait. C'est une règle tacite, mais une règle désormais caduque.

Trump vient de donner au monde entier une magistrale leçon d'humilité qui ne semble pas avoir encore fait mouche : avec internet et les réseaux sociaux, nous avons créé un média dont nous ne savons pas nous servir. Le patron de Twitter lui-même a reconnu avoir suspendu le compte de Donald Trump tout en étant convaincu que c'était un échec, un dangereux précédent et que ce n'était que la moins mauvaise solution qu'il ait pu trouver.

Ce média du XXI^e siècle nous a été offert, à nous qui sommes des gens du XX^e siècle, et à nos descendants si proches, sans le mode d'emploi qui va avec. Il nous manque des codes, des règles, il nous manque les moyens de contrôler une créature digne de Frankenstein qui a pris le pouvoir sur ses créateurs et sur ses utilisateurs. Et le plus grand danger est de continuer à refuser de le reconnaître.

Source
letemps.ch
Anouch
Seydtaghia
25 janvier 2021

14. La « cour suprême » de Facebook jugera Donald Trump : un verdict très attendu

Faut-il bannir à vie le 45^e président américain du plus grand réseau social du monde ? Facebook a demandé à sa « cour suprême » de trancher. Son verdict pourrait avoir un impact majeur.



C'est un verdict qui sera attendu avec impatience par la direction de Facebook, une bonne partie de ses 2,7 milliards d'utilisateurs et tous les autres réseaux sociaux. Donald Trump a-t-il le droit de posséder un compte Facebook ? Ou doit-il en rester banni ? C'est cette question que doit trancher désormais la « cour suprême » du réseau social. Son « oversight board » – son nom officiel, ou « conseil de surveillance » –, organe externe à Facebook mais créé par celui-ci, rendra un arrêt qui fera sans doute date dans l'histoire des réseaux sociaux. Sans, pourtant, qu'il ne règle le problème de fond de modération des contenus.

C'est Mark Zuckerberg, directeur de Facebook, qui a lui-même demandé jeudi soir à sa « cour suprême », de se saisir du dossier. Composée de personnalités externes au réseau social, elle doit s'intéresser à une décision prise le 7 janvier par la multinationale américaine. Le lendemain de l'invasion du Capitole, Facebook avait banni le 45^e président des États-Unis. La temporalité n'était alors pas claire : Donald Trump ne pouvait plus utiliser son compte pour une durée indéterminée, mais au moins jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur. Maintenant que Joe Biden est à la Maison-Blanche, Mark Zuckerberg veut savoir si sa décision d'exclure Donald Trump doit rester permanente.

Parité hommes-femmes

L'« oversight board » qui est chargé de cette mission avait été présenté fin 2019 par Facebook, mais n'a démarré ses activités qu'en décembre dernier. Il est composé actuellement de 20 personnes (10 femmes et 10 hommes) et devrait, à terme, compter 40 membres. Composent notamment ce conseil Helle Thorning-Schmidt, ancienne première ministre danoise, Jamal Greene, professeur à la faculté de droit de l'Université Columbia ou encore la Yéménite et lauréate du Prix Nobel de la paix 2011 Tawakkol Karman. Cinq des 20 membres de la « Cour suprême » se pencheront sur le cas Trump. Leur décision sera ensuite soumise au vote de tous les membres, qui décideront à la majorité simple.

Dans un communiqué, le conseil a annoncé avoir accepté de se saisir de ce cas. Ses membres décideront « si le contenu impliqué dans cette affaire a violé les normes et les valeurs communautaires de Facebook. Ils examineront également si le retrait du contenu par Facebook a respecté les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression. »

Décision avant 90 jours

Donald Trump aura le droit, dans le cadre de cette procédure, de dire pourquoi il estime que ses droits ont été bafoués par Facebook. La « cour suprême » doit trancher d'ici nonante jours – mais l'un de ses membres a assuré que la décision sera prise rapidement. Ensuite, Facebook aura sept jours pour appliquer cette décision et trente jours pour se prononcer face à des recommandations plus larges émises par cet organe externe. Pour l'heure, Donald Trump ne s'est pas exprimé concernant la saisie de l'« oversight board ».

Si Mark Zuckerberg a toujours dit qu'il se pliera immédiatement aux décisions de sa « cour suprême », de nombreuses zones d'ombre existent. D'abord, jamais cet organe n'a encore rendu de décision. On ne sait pas dans quelle mesure ses décisions à venir feront office de jurisprudence dans des cas similaires, que ce soit pour Facebook ou d'autres réseaux sociaux. Et encore faudra-t-il estimer ce que sera un « cas similaire »...

Indépendance en question

Et l'indépendance de ce comité, financé à hauteur de 130 millions de francs sur six ans par le réseau social, est aussi en question. Car, de manière ferme, des dirigeants de Facebook ont déjà défendu leur décision initiale. « Notre règlement s'applique à tous. Nous avons retiré des publications du fils aîné de Donald Trump, nous avons retiré des publications d'autres dirigeants internationaux et d'autres responsables politiques. [...] Cela montre que même un président n'est pas au-dessus de notre règlement », avait affirmé Sheryl Sandberg, directrice opérationnelle de Facebook. « Nous espérons, compte tenu de la justification claire de nos actions le 7 janvier, qu'elle [la « cour suprême », ndr] confirmera les choix que nous avons faits », a lancé de son côté Nick Clegg, responsables des affaires publiques du réseau social, qui a aussi estimé que la décision de Facebook était « claire et juste ».

Pour l'heure, Facebook est la seule, parmi toutes les plateformes qui ont banni Donald Trump, à demander un avis externe. Mi-janvier, Jack Dorsey, directeur de Twitter, avait fait part de ses doutes concernant ces exclusions : « Cela établit un précédent qui me semble dangereux : le pouvoir qu'un

individu ou une entreprise ont sur une partie de la conversation publique mondiale. »

Source
letemps.ch
Anouch
Seydtaghia
5 mai 2021

15. Donald Trump reste banni de Facebook... mais pourrait y revenir

Le conseil de surveillance du réseau social a tranché : l'ancien président ne peut pas revenir, pour le moment, sur le réseau social. Mais Facebook doit réviser ses règles et ne pouvait pas le bannir à vie.

C'était une décision extrêmement attendue, et depuis des semaines. Mercredi, la «cour suprême» de Facebook a tranché: Donald Trump doit bien être banni de Facebook. Mais attention, l'ancien président pourrait y revenir. Toutefois, il n'était pas approprié pour Facebook d'imposer de sanction indéterminée, car il n'existait pas de norme de suspension indéfinie, selon le conseil de surveillance.

Ce dernier demande désormais que le réseau social «examine cette affaire afin de déterminer et de justifier une réponse proportionnée et cohérente avec les règles appliquées aux autres utilisateurs de sa plateforme». Le conseil de surveillance exige ainsi de Facebook qu'il achève cet examen dans un délai de six mois. Au réseau social de créer des politiques claires qui concilient sécurité publique et liberté d'expression. La plateforme a immédiatement écrit, sur son blog officiel, qu'elle allait «examiner la décision du conseil et préparer une action claire et proportionnée».

Demande datant de janvier

En attendant, le compte de Donald Trump demeure suspendu sur Facebook (où il comptait 35 millions d'abonnés), comme sur sa filiale Instagram (24 millions d'abonnés). Mais il n'est pas impossible que l'ancien président soit à nouveau autorisé à utiliser ses comptes, après avoir purgé une peine d'une durée déterminée.

Ce verdict était attendu depuis le 22 janvier. Ce jour-là, Mark Zuckerberg, directeur de Facebook, avait demandé à son conseil de surveillance de trancher: était-il juste de décider de bannir, le 7 janvier, l'ancien président de la plateforme ? Le lendemain de l'assaut du Capitole, le réseau social l'avait banni pour une durée indéterminée. Ne pouvant assumer lui-même cette décision, Mark Zuckerberg l'avait sous-traitée.

Effets importants

C'est donc le conseil de surveillance qui a tranché. « Au moment de la publication des messages de Donald Trump, il y avait un risque clair et immédiat de préjudice et ses paroles de soutien aux personnes impliquées dans les émeutes ont légitimé leurs actions violentes », a écrit le conseil.

Cet organe est financé à hauteur de 130 millions de francs sur six ans par le réseau social, mais il est indépendant. Il est composé de 20 membres (journalistes, avocats, défenseurs des droits humains, anciens dirigeants politiques) et ses décisions sont contraignantes. Ce conseil peut se saisir lui-même de questions, sur suggestion d'internautes, ou répondre à des requêtes directes de Facebook.

Cette décision aura des effets qui dépasseront Facebook. Sur Twitter (où il comptait 88 millions d'abonnés), le sort de Donald Trump avait été scellé début janvier, avec un bannissement à vie, sans voie de recours. Une décision pas facile à prendre pour le directeur de Twitter, Jack Dorsey, qui déclarait : « Cela établit un précédent qui me semble dangereux: le pouvoir qu'un individu ou une entreprise ont sur une partie de la conversation publique mondiale. » Par contre, Donald Trump a toujours l'espoir de réapparaître sur YouTube. Son propriétaire, Google, avait affirmé attendre que « le risque de violence diminue » avant d'autoriser l'ancien président à publier à nouveau des vidéos sur sa chaîne.

Nouveau site

Donald Trump s'était fait discret ces dernières semaines sur le web. Il est certes suivi par 2 millions de personnes sur le réseau social Gab, continuant d'affirmer que sa défaite est le résultat d'un vote truqué, mais sans écho important en dehors de cette plateforme. L'ancien président a lancé dans la nuit de mardi à mercredi son propre site, intitulé « [Depuis le bureau de Donald J. Trump](#) », publiant régulièrement de courts messages. L'ancien locataire de la Maison-Blanche y critique Twitter, se moque des républicains et des démocrates et contestait encore le 3 mai le résultat de l'élection présidentielle. Mercredi, il a de nouveau publié un message évoquant une élection truquée.

Il est possible de partager ces messages – via Facebook et Twitter – et de les « liker », mais aucun

compteur de ces petits cœurs ne s'affiche. Impossible, donc, de mesurer son audience pour l'heure. Conseiller de Donald Trump, Jason Miller avait affirmé en mars qu'un nouveau réseau social serait lancé – « ce sera quelque chose de gros », disait-il. Mercredi, Jason Miller précisait, sur Twitter, que le nouveau site web n'était pas le réseau social précédemment annoncé.

Source
letemps.ch
 Catherine
 Frammery
 4 juin 2021

16. Donald Trump banni de Facebook pour deux ans : « Une insulte »

Le 45e président américain avait perdu ses 35 millions d'abonnés quand le réseau social l'avait suspendu, au lendemain de l'assaut contre le Capitole le 6 janvier. Il reviendra sur le réseau à partir de janvier 2023 « si les risques pour la sécurité du public ont bien disparu ».

« Étant donné la gravité des circonstances qui ont amené à la suspension du compte de M. Trump, nous pensons que ses actions ont constitué une violation grave de nos règles qui mérite la plus haute sanction prévue par nos nouveaux protocoles. Nous suspendons ses comptes pour deux ans, à compter de la date de suspension initiale du 7 janvier 2021 ».

Voilà ce qu'explique Facebook sur son site ce vendredi. Pas vraiment un lot de consolation pour le 45e président des États-Unis qui espérait bien retrouver son mégaphone en ligne directe avec 35 millions d'abonnés.

Donald Trump a été banni à vie du réseau au lendemain de l'assaut contre le Capitole par quelques centaines de ses partisans, le 6 janvier 2021. D'abord jugé comme une opération libertaire de bric et de broc puis reconnu au Congrès comme une tentative concertée de diffuser un chaos institutionnel, l'événement avait provoqué un choc aux États-Unis et dans le monde. Mais début mai, le conseil de surveillance, le « parlement » éthique de Facebook, avait jugé qu'une limite au bannissement était indispensable, qu'on ne pouvait pas ne pas lui indiquer de terme précis.

C'est donc chose faite. La date limite du bannissement nous amène désormais au 7 janvier 2023, soit un peu plus de 18 mois avant la prochaine élection présidentielle américaine, en novembre 2024.

De très nombreuses questions avaient accompagné la décision de Facebook en janvier. Quel statut pour les réseaux sociaux, privés mais devenus d'intérêt public ? Le compte de l'ancien président comptait 35 millions d'abonnés lorsqu'il a été fermé, son compte Instagram 23 millions. Peut-on ainsi couper la parole publique ?

Facebook annonce aussi ce vendredi que les personnalités politiques seront désormais sanctionnées « comme les autres utilisateurs ». Elles devront, comme n'importe qui, répondre à certains critères, ne pas répandre de désinformation par exemple. Jusqu'ici, certains personnages politiques étaient exemptés de certaines de ces règles et sanctions justement, au nom de « l'intérêt du public » à se faire sa propre opinion. Ce qui avait provoqué pas mal de remous, en interne comme dans la sphère publique. La nouveauté, c'est que le réseau met désormais en place un système qui se veut plus transparent de punitions proportionnelles aux infractions.

Enfin l'ex-président américain ne pourra revenir que lorsque les « risques pour la sécurité du public auront disparu », précise Facebook. Sans préciser qui évaluera ces risques, et selon quels critères.

Donald Trump a été banni à vie du réseau Twitter en janvier dernier. Il y comptait 88 millions d'abonnés. Ces jours-ci, il a fermé son « blog » après un mois d'exercice, devant le peu de succès de ses communiqués.

« La décision de Facebook est une insulte » aux « 75 millions de personnes qui ont voté pour nous en 2020, a réagi l'ex-président dans un communiqué, ajoutant que le géant des réseaux sociaux « ne devrait pas être autorisé à s'en tirer avec cette censure et ce muselage ». « À la fin, nous allons gagner. Notre pays ne peut plus supporter ces abus ! ».